

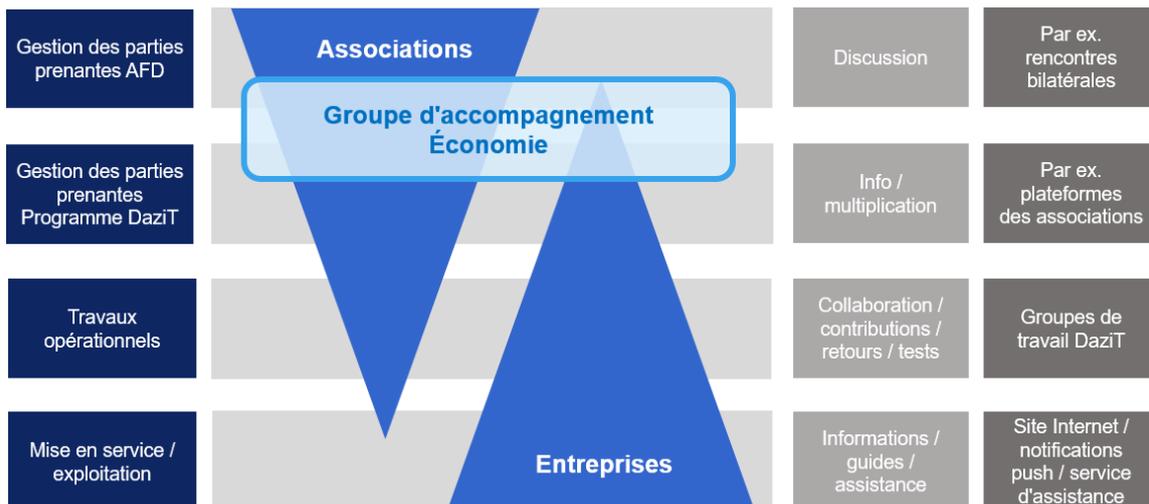


Terms of DaziT

Les *Terms of DaziT* sont des «règles du jeu» convenues par l'AFD et l'économie dans le respect des conditions-cadres générales (législation, mandats politiques, engagements de la Suisse au niveau international) pour la mise en œuvre du programme DaziT. Ils peuvent être mis à jour dans le cadre du programme en cas de besoin et après discussion.

Stratégie

- Nous tendons à des simplifications d'ordre technique et spécialisé en vue d'optimiser le service à la clientèle et de réduire les coûts de la réglementation pour l'économie.
- Nous intégrons l'économie dans le programme DaziT à quatre niveaux. Outre des informations, nous donnons la possibilité de participer aux projets de manière concrète.



Planification

- Nous nous efforçons de fixer les priorités pour la mise en œuvre de DaziT en accord avec l'économie et les unités administratives concernées tout en tenant compte des exigences et conditions-cadres générales politiques, internationales et techniques.
- En général, nous communiquons les changements de processus et de système ayant une incidence sur les entreprises au cours du second trimestre de l'année précédente, afin que les investissements et les ressources en matière de personnel soient budgétisés et libérés dans les délais, surtout lorsque les changements sont obligatoires.
- Outre la feuille de route de DaziT, nous établissons un calendrier pour l'économie, que nous mettons à jour tous les six mois. Celui-ci comprend des dates importantes (par ex. les dates d'introduction de nouvelles solutions) et offre la possibilité de participer à des groupes de travail.

Introduction de nouvelles fonctionnalités

- Nous introduisons par étapes de nouveaux processus et applications spécialisés (produits minimums viables et incréments). Ces étapes sont interdépendantes et apportent une amélioration pour le client.
- Nous n'autorisons l'exploitation en production généralisée des nouvelles fonctionnalités et applications qu'après réussite des tests et exploitations pilotes.
- Nous regroupons les mises en service avec des interfaces clients. En principe, les mises en service de nouvelles fonctionnalités sont effectuées deux fois par an (au printemps et en automne).

Exploitation parallèle et remplacement

- Nous créons des conditions adéquates afin que l'utilisation des nouvelles solutions soit aussi étendue que possible, notamment lorsque l'introduction d'une solution numérique vise à remplacer une procédure papier.
- Nous nous efforçons de garantir une exploitation parallèle des applications existantes pendant au moins six mois après l'introduction de nouvelles applications, jusqu'au remplacement des applications historiques.

Information

- En collaboration avec le groupe d'accompagnement Économie, nous offrons une plateforme d'information à laquelle peuvent participer tous les représentants intéressés de l'économie. Nous y abordons des thèmes généraux et fournissons des informations concernant les groupes de travail ainsi que les exploitations pilotes en cours. Nous publions les procès-verbaux sur le site Internet de l'AFD.
- Nous mettons à disposition sur www.ezv.admin.ch de façon transparente les informations, généralités et documents actuels concernant le groupe d'accompagnement Économie et informons activement les membres du groupe d'accompagnement Économie des nouveautés importantes.

État: 1.10.2019